



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 25 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX, Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Michelle NOWAKOWSKI – Karine REGOBIS – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Cécilia BOURGIN à Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE
Sébastien GRIVEL à Jacques DECHENAU
Séverine GALBRUN à Karine MAURINAUX
Céline GRANGÉ à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Michelle NOWAKOWSKI

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 05
Votants : 29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/89

Approbation de l'avant-projet relatif au réaménagement de l'entrée Ouest de la commune de Vif

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Approbation de l'avant-projet relatif au réaménagement de l'entrée Ouest de la commune de Vif

Par délibération du 27 mars 2023, le conseil municipal a approuvé une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble Alpes Métropole, la commune de Vif et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) et de fonds de concours entre Grenoble Alpes Métropole et la commune de Vif pour le projet de réaménagement des espaces publics de l'entrée Ouest de Vif, pour un montant de 2 000 000 € H.T. soit 2 400 000 € TTC sur l'ensemble du périmètre y compris la passerelle.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 8 novembre 2024, il a été approuvé l'avant-projet relatif au réaménagement de l'entrée Ouest de la commune de Vif.

Les études d'avant-projet, menées de fin 2023 à mi 2024 et enrichies par les résultats de la concertation réalisée de juin à décembre 2023 ont conduit à la validation des aménagements suivants en accord avec le SMMAG et la Ville de Vif :

Secteur rive gauche de la Gresse (entrée de ville, Place du Breuil, Montée d'Uriol) :

- création de cheminements pétons et de traversées piétonnes sécurisés avec recalibrage de la chaussée au plus juste pour réduire les vitesses et marquer l'entrée en hyper-centre,
- redimensionnement du carrefour Boulevard Faidherbe/rue des Celliers avec une meilleure prise en compte de tous les modes et notamment les piétons,
- réorganisation et désimperméabilisation des stationnements, création de zones plantées le long du boulevard et en accompagnement des espaces de stationnement,
- création d'une poche de stationnement infiltrant avec un accès privilégié au futur parc communal et création d'une entrée végétalisée dans le futur parc communal,
- arasement du mur d'enceinte pour ouvrir la perspective sur le futur parc communal,
- reprise simple de la partie basse de la Montée d'Uriol qui desservira la nouvelle opération immobilière « Visitation »,
- aménagement d'une accroche entre la voie verte existante et la future passerelle modes actifs,
- renouvellement de l'éclairage public.

Passerelle modes actifs :

- construction d'une passerelle en structure métallique de 40m de long et 3m de largeur utile (largeur totale d'environ 3,80m) d'une seule travée sans pile dans la Gresse avec des fondations en micropieux,
- les caractéristiques de cette passerelle sont les suivantes : pente longitudinale en toit maximum 4 %, classe de confort 3 avec paletage bois composite pour le revêtement et un garde-corps en barreaudage vertical de 1,2m de haut.

Secteur rive droite de la Gresse (Place de la Libération, parking arrière mairie) :

- enfouissement des réseaux HTA/BT rive droite et changement d'un poste de transformation nécessaire à la réalisation de la passerelle et à la future borne IRVE sur le parking arrière de la mairie,
- création d'une accroche à la passerelle sécurisée (espace de sas) avec un prolongement de l'alternat existant sur la Rue du Polygone,
- création d'un mail piéton/cycle qui traverse une véritable place arborée sur l'ancien parking devant le terrain de pétanque tout en préservant la fonctionnalité du marché,
- installation du mobilier urbain en lien avec le terrain de pétanque et les équipements publics,
- aménagement d'espaces verts et de murets bancs tout autour de la salle Vercors et refonte des quatre escaliers d'accès au bâtiment,
- renforcement de l'ambiance urbaine par un recalibrage de la voirie avec suppression de l'îlot central et la contre-allée, ainsi que par l'élargissement des espaces piétons accompagné par du végétal et la création de stationnements longitudinaux,
- aménagement de quais bus en pleine voie accessibles et d'un nouvel abri double côté Nord,

- réorganisation de la poche de stationnement devant la mairie de façon à créer une meilleure connexion piétonne entre la place de la mairie et la vitrine commerciale avec un traitement différencié de la chaussée et valorisation des façades de la mairie par une végétalisation du parvis,
- réaménagement des toilettes publiques dans un bâti existant,
- réorganisation et désimperméabilisation des places de stationnement du parking arrière mairie avec mise en séparatif des réseaux humides, infiltration des eaux pluviales dans des noues et tranchées drainantes, végétalisation des pieds d'arbres existants ; création d'un passage véhicule à sens unique et un cheminement piéton pour faire liaison entre ce parking et le parking communal derrière la salle des fêtes,
- création d'une borne de recharge véhicules électriques avec deux prises,
- renouvellement de l'éclairage public.

Le périmètre d'intervention et le plan d'aménagements proposé par les études d'avant-projet figurent en annexe. Ces aménagements pourront évoluer suite à l'approfondissement des études.

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue de l'avant-projet, s'élève à 2 593 542 euros H.T. en date de valeur août 2024.

La répartition financière du coût des travaux entre les différents partenaires (en date de valeur août 2024) est estimée comme suit :

- part GAM : 1 532 193 € HT
- part Ville de Vif : 993 619 € H.T. (dont 293 807 € H.T. de fonds de concours)
- part SMMAG : 67 730 € H.T.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours sera signée entre la commune de Vif, le SMMAG et Grenoble-Alpes Métropole pour acter la répartition prévisionnelle des financements entre les différents partenaires en fonction des compétences de chacun et en application de la délibération cadre des fonds de concours.

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu en décembre 2024 (hors aléas) pour une durée d'environ 30 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023/14 du conseil municipal du 27 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Travaux, Voiries et Accessibilité en date du 12 novembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 21 pour, 5 contre** (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBEL, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN (pouvoir à Mme MAURINAUX), **et 3 abstentions** (M. CARASSIO, Mme GRANGÉ (pouvoir à M. CARASSIO), Mme CHALVIN) :

- **D'APPROUVER** l'avant-projet relatif au réaménagement des espaces publics de l'entrée Ouest de la commune de Vif ;
- **D'APPROUVER** la répartition prévisionnelle des financements entre les différents partenaires ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble Alpes Métropole, la commune de Vif et le SMMAG ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

ANNEXE(S) :

Avant-projet relatif au réaménagement des espaces publics de l'entrée Ouest de la commune de Vif
Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble Alpes Métropole, la commune de Vif et le SMMAG pour acter la répartition prévisionnelle des financements entre les différents partenaires

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Michelle NOWAKOWSKI

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : 21 pour, 5 contre, 3 abstentions